

Commune de CHASSAL (39113)

Cartographie du risque « inondation » (PPRn de la Bienne et du Tacon)

A/ DESCRIPTION SOMMAIRE DU RISQUE

La Bienne prend sa source dans le Haut-Jura, à la confluence de la Biennette et du bief de la Chaille. Elle traverse la ville de Morez puis descend jusqu'à Saint-Claude où elle est rejointe par son principal affluent le Tacon. Elle parcourt ensuite sa basse vallée jusqu'à la retenue de Coiselet et sa confluence avec l'Ain. Sa longueur totale est de 60 km dont 22 inclus dans le périmètre du plan de prévention des risques.

Jusqu'à Saint-Claude, la rivière est un torrent étroit et encaissé. A partir de Chassal, la vallée s'élargit et le lit majeur constituer un champ d'expansion pour les fortes crues.

1. Nature et caractéristiques des crues

La Bienne et le Tacon ont connu de nombreuses crues au cours du siècle écoulé : on peut citer celles de 1910, 1990 et 1991. Elles surviennent en général en hiver suite à des épisodes pluvieux qui provoquent la fonte des neiges sur les hauteurs du bassin versant. Elles peuvent aussi être provoquées par de violents orages sur le relief, notamment pour le Tacon. Dans tous les cas, la montée des eaux se produit en quelques heures, ce qui permet de qualifier ces crues de « crues rapides » au moins jusqu'à Saint-Claude.

La plus forte crue connue est celle de décembre 1991. Les études préalables au plan de prévention des risques ont montré que les niveaux qui seraient atteints par une crue du type centennal sont au-dessus des plus hautes eaux connus. C'est donc la crue centennale qui a été retenue pour l'établissement du PPR sur l'ensemble de la vallée.

2. Intensité des inondations

Les niveaux de danger (ou aléa) dans la zone inondable sont définis comme suit :

- aléa faible : hauteur de submersion inférieure à 0.50 m et vitesse du courant modérée (inférieure à 0.50 m/s)
- aléa moyen : hauteur inférieure à 1 m et vitesse modérée
- aléa fort : hauteur supérieure à 1 m ou vitesse forte (supérieure à 0.50 m/s)

Il convient de noter que les phénomènes d'inondations liés au ruissellement urbain et péri-urbain ne sont pas pris en compte dans la carte des aléas de la Bienne et du Tacon.

3. Traduction réglementaire

Quatre types de zone sont définis dans le PPRn :

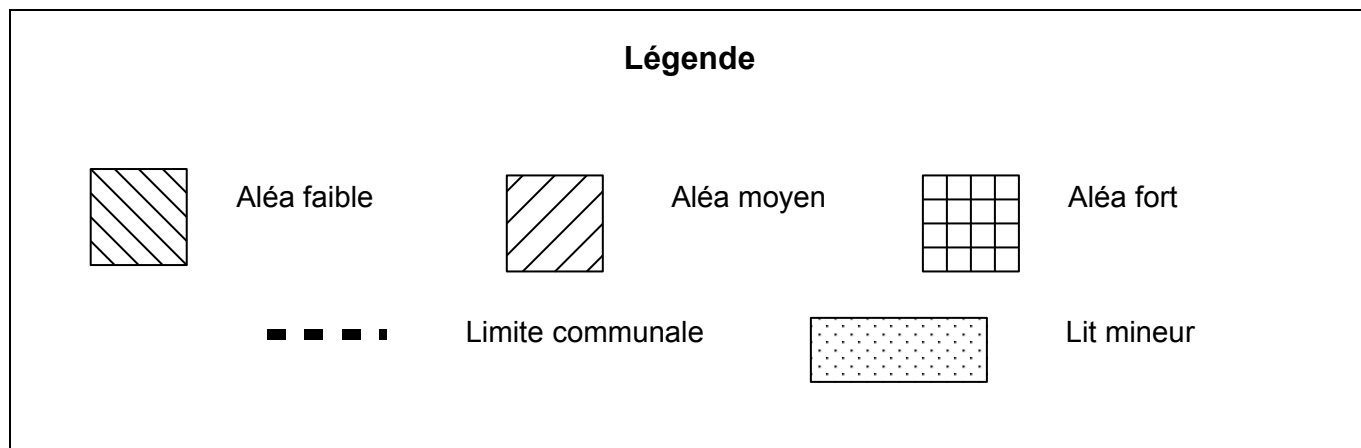
- Les zones d'expansion des crues à préserver dans les secteurs peu ou pas urbanisés : zones Ex+(aléa moyen ou fort) et zones Ex- (aléa faible)
- Les zones inondables urbanisées : zones Ur+ (aléa moyen ou fort) et Ur- (aléa faible)

Enfin une zone spéciale 1Ur- a été instituée à Jeurre pour l'extension de la zone d'activités.

.../...

B/ EXTRAITS CARTOGRAPHIQUES (2 planches)

CARTE DES ALEAS (1 planche)



PLAN DE ZONAGE (1 planche)

